Zeitschrift: Verhandlungen der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare = Bulletin de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 2 (1916-1917)

Artikel: A propos d'un projet de bibliothèque postale

Autor: Godet, Marcel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-770388

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A propos d'un projet de Bibliothèque postale

par **Marcel Godet**
(Dir. de la Bibliothèque nationale)

Notre président m'a prié de vous donner communication de quelques lettres que j'ai échangées avec la Direction générale des postes suisses. Elle concernent une idée nouvelle et originale suggérée à notre administration fédérale par un réfugié belge.

Depuis les temps de la Réforme et de la Révocation de l'Edit de Nantes jusqu'à ceux de la Restauration et de 1848, les étrangers qui ont cherché asile sur le sol helvétique ont donné à notre pays au moins autant qu'ils en ont reçu. Leur exemple héroïque, leur activité industrieuse, leur esprit novateur ont agi dans notre peuple comme autant de ferment de vie et la Suisse leur doit une part de son développement. Aujourd'hui encore nous avons le privilège de pouvoir offrir un asile au malheur, et déjà parmi les éléments si hétérogènes que la guerre a amenés chez nous, il en est qui commencent à jouer ce rôle du levain dans la pâte.

Les idées émises par ces hôtes étrangers méritent attention et intérêt. Même si elle choquent parfois par leur nouveauté ou présentent un caractère utopique, elles n'en ont pas moins un effet utile, si elles stimulent notre pensée et notre esprit d'entreprise.

Voici de quoi il s'agit en espèce.

Sur l'initiative de M. Otlet, directeur de l'institut international de Bibliographie de Bruxelles, réfugié en Suisse, il s'est fondé à Lausanne un Comité „Suisse-Belgique" ayant pour but de développer les relations de toute nature entre les deux pays. Le 10 juin dernier M. Otlet a adressé au Comité la lettre suivante:

Clarens, le 10 juin 1916.

Au Comité de Suisse-Belgique

Casino de Montbenon, *Lausanne*

Messieurs,

A l'heure où la Suisse étudie la question des caisses d'épargne postales et où d'autre part l'attention semble attirée sur la question des services de lecture, permettez-moi d'attirer votre attention sur la réforme suivante:

A la veille de la guerre, en Belgique, j'avais soumis à mon gouvernement un projet de „Bibliothèque postale internationale" vivement appuyé par les

cercles intéressés. Je proposais de constituer un dépôt national de livres, ou des dépôts régionaux, auxquels auraient pu puiser non seulement les bibliothèques communales et scolaires, mais aussi tous les particuliers en recourant à cet effet à la poste. Celle-ci consultée avait émis un avis favorable. La bibliothèque devait être formée d'un ensemble encyclopédique de 10000 ouvrages choisis, en autant d'exemplaires que de besoin. Son catalogue, ceci était essentiel, devait devenir un guide, un conseil de lecture et être largement répandu. Tous les bureaux de poste notamment devaient en mettre un à la disposition du public. Une formule carte postale, affranchie de 10 centimes (coût estimé des transports) devait permettre à tout habitant du royaume de recevoir en prêt l'ouvrage désiré. Le cautionnement préalable demandé, 5 frs, pouvait être opéré par affectation d'une garantie de cinq francs, estampillé sur les carnets de la caisse d'épargne. La poste en fait aussi le service. La caisse d'épargne avait marqué son accord. Quant aux bibliothèques communales et aux bibliothèques scolaires, elles étaient non seulement des intermédiaires de propagande tout indiqués entre leurs lecteurs et le dépôt central, mais pouvaient aussi emprunter à celui-ci les livres dont elles auraient besoin.

Ces dispositions paraissaient pouvoir contribuer largement à résoudre les problèmes de la lecture publique pour le pays tout entier. Les petites bibliothèques ont ce défaut que leur fond ne se renouvelle pas, qu'elles constituent des collections de livres disparates, et que les ouvrages sont d'âge plutôt respectable. Ce ne sont pas des „Bibliothèques", c'est à dire des ensembles homogènes, formés d'après un plan préconçu, et pouvant être considérés comme l'école prolongée, l'école des autodidactes, „l'Université du Livre". — Ce projet a été publié avec exposé de motifs et formulaire dans le Bulletin du Musée du Livre de Bruxelles que les circonstances de la guerre ne permettent pas de vous faire parvenir en ce moment.

Il pourrait être adapté utilement, me semble-t-il, aux nécessités de la Suisse ou donner l'idée de quelque autre projet analogue.

L'association Suisse-Belgique me paraît indiquée pour en saisir qui pourrait utilement l'examiner et l'utiliser.

Veuillez agréer etc.

Signé: *Paul Otlet.*

Saisie de ce projet la Direction générale des postes suisses me le communiqua le 6 juillet en m'en demandant mon avis. La Direction des postes ajoutait.

Für die Einrichtung und den Betrieb einer interurbanen Postbibliothek durch den Staat, nach dem Vorschlag des Herrn Direktor Otlet, halten wir weder den Zeitpunkt, noch die schweizerischen Verhältnisse für geeignet und wünschen deshalb nicht darauf einzutreten.

Nichtsdestoweniger *liesse sich vielleicht aus der Anregung des Herrn Otlet* und aus den in Belgien bereits gemachten Vorstudien *auch für unser Land Nutzen ziehen.* Wir halten zwar dafür, dass es nicht Aufgabe der Schweizerischen Postverwaltung sein könne, in den Verkehr zwischen Bibliotheken und ihrem Leserkreise anders als vermittelnd einzugreifen. Es wäre aber doch auch für sie von besonderem Interesse, namentlich mit Rücksicht auf

die gegenwärtigen schwierigen Zeiten, wenn dieser Verkehr durch geeignete Massnahmen fühlbar gesteigert werden könnte. Ein solches Mittel scheint uns darin zu bestehen, dass die *Bücherbestandsverzeichnisse* wichtiger Bibliotheken, besonders Ihres Instituts, einem grössern Interessenkreise *durch die bedeutenderen Postbureaux des Landes* während der Dauer ihrer Bureaustunden *zugänglich gemacht werden könnten.* Zweifellos würde damit eine Einrichtung getroffen, die begrüsst und *für Bildungsbestrebungen von großer Bedeutung werden könnte,* indem dadurch die Benützung der Bibliotheken in praktischer und für jedermann leicht zugänglicher Weise zunehmen würde.

Wir verhehlen uns nicht, daß in der Aufstellung geeigneter Bücherverzeichnisse etc. gewisse Schwierigkeiten zu überwinden sein würden, wollen aber doch nicht unterlassen, hiermit um Ihre gefällige Ansichtsäußerung zu ersuchen, für die wir Ihnen zum voraus danken.

Hochachtungsvoll

Die Oberpostdirektion.

Aux questions de la Direction des postes je répondis le 12 juillet ce qui suit:

Da die Frage der Gründung einer Postbibliothek durch die negative Antwort Ihrer Direktion praktisch erledigt ist, will ich sie im Folgenden nicht erörtern.

Was dagegen das Auflegen der Bücherverzeichnisse wichtiger Bibliotheken in den bedeutenderen Postbureaux des Landes anbelangt, so möchte ich, speziell mit Rücksicht auf die Landesbibliothek folgendes bemerken:

1. daß unsere Anstalt als reine Helvetica-Sammlung dem Begriff einer universellen Bildungsbibliothek im Sinne Otlet nicht entspricht;

2. daß das Auflegen unserer Bücherverzeichnisse in den Postbureaux unfehlbar eine enorme Zunahme, möglicherweise eine mehrmalige Vervielfachung der Benutzung und eine entsprechende Vermehrung des Personals und der allgemeinen Verwaltungsräume und -Kosten zur Folge haben müßte, was die gegenwärtigen Verhältnisse nicht gestatten;

3. daß die Benutzungszunahme sicher, wenn nicht ausschliesslich, so doch vorwiegend der Belletristik und Unterhaltungsliteratur gelten würde und unsere Bibliothek sich dadurch in einer Richtung mehr und mehr entwickeln würde, die ihrem Wesen und Zweck nicht entspricht;

4. daß durch diese breite und intensive Benutzung die Bestände der Landesbibliothek bald zu Grunde gehen würden, daß die Bibliothek aber laut Gesetz die Helvetica nicht nur den Interessenten „zur Benutzung bereitzustellen", sondern auch „zu erhalten" hat;

5. daß *überhaupt* zu unterscheiden ist zwischen Bildungs- oder *Gebrauchsbibliotheken* einerseits und den wissenschaftlichen oder *Sammlungsbibliotheken* andererseits. Die ersteren haben lediglich Unterhaltung und allgemeine Belehrung zum Zweck und trachten bloß nach starkem Umsatz. Für sie hat ein Buch seine Aufgabe erfüllt, wenn es zerlesen ist. Die Sammlungsbibliotheken dagegen sammeln Bücher zum Zweck wissenschaftlicher Arbeit und zwar nicht nur im Interesse heutiger, sondern auch künftiger Forscher. Für

sie ist das Buch ein Dokument, das unversehrt der Nachkommenschaft vermacht werden soll;

6. deshalb werden, meiner Ansicht nach, die großen *wissenschaftlichen* Bibliotheken unseres Landes (abgesehen davon, daß einige keine gedruckten Kataloge besitzen) schwerlich für die fragliche Idee zu haben sein. Dagegen sollten die *Kreise der Bildungsbibliotheken* sich dafür interessieren.

J'ajoutais que je provoquerais à la prochaine occasion un échange de vues à ce sujet entre mes collègues de l'Association des bibliothécaires. La Direction des postes m'a prié de lui faire connaître les résultats de notre discussion, tenant beaucoup, écrit-elle, à tirer cette question complètement au clair.

A cet effet il m'a paru que la première chose à faire était d'entendre les intéressés, c'est à dire les milieux des bibliothèques populaires que la question concerne plus directement que nous. — Mais, je me vis aussitôt arrêté! — Qu'est-ce, en fait, que les milieux des bibliothèques populaires? Comment les atteindre? Quel est leur interprête autorisé? — Non seulement il n'existe entre les bibliothèques de cette catégorie aucune organisation, mais elles n'entretiennent même entre elles aucunes relations. Chacune vit pour soi, dans son rayon local, sans contact avec les autres. Ne possédant ni organe central, ni représentant attitré, elles sont, si non individuellement, du moins dans leur ensemble insaisissables. L'embarras dans lequel je me trouvais me rappela le postulat voté dans notre dernière assemblée générale: il me faisait une fois de plus constater la nécessité d'établir des relations régulières entre les bibliothèques scientifiques et populaires, et de remédier à la dispersion des forces de ces dernières.

En attendant comment connaître leurs dispositions? Il ne me restait qu'à jeter quelques coups de sonde, en m'adressant aux plus importantes d'entre elles. J'écrivis à la „Freie städtische Bibliothek" à Bâle, à la Bibliothèque de la „Pestalozzi-Gesellschaft" à Zurich, à la „Volksbibliothek der öffentlichen Lesesäle" à Winterthour, à la „Volksbibliothek" de Berne, et à la Bibliothèque circulante à Genève. Je consultai également la Société suisse d'utilité publique et la Société du Grütli „Abteilung Bibliothekwesen", particulièrement intéressées à une question de cet ordre.

Voici les résultats de cette petite enquête:

Sur le premier point — *possibilité d'augmenter la diffusion de la lecture avec le concours et par l'intermédiaire de la Poste* — les réponses sont toutes négatives ou du moins fort pessimistes.

On objecte d'abord le caractère local des bibliothèques populaires.

L'envoi au dehors par la poste impliquerait dans la plupart des cas non seulement une révision des statuts, mais une transformation profonde de l'organisation actuelle. L'accroissement de la circulation, qui porterait sans doute principalement sur les ouvrages d'imagination, romans d'aventures, etc. entraînerait — tout comme pour les bibliothèques scientifiques — une augmentation de travail et de frais. Il exigerait l'achat d'exemplaires supplémentaires des ouvrages les plus demandés, l'engagement de nouveaux employés, etc. — Or les ressources des bibliothèques populaires sont généralement très limitées. Le renchérissement de la reliure et des prix d'impression, coïncidant dans bien des cas avec une réduction du budget, a rendu la situation financière de plus d'une d'entre elles difficile et même précaire. Ces circonstances rendent impossibles jusqu'à nouvel ordre une extension de leur champ d'activité.

L'idée de *déposer les catalogues dans les bureaux de poste* soulève aussi une quantité d'objections — dont certaines se contredisent. Un de mes correspondants prétend que le besoin de ce dépôt ne se fait nullement sentir, l'autre qu'il provoquerait une trop grande augmentation des demandes de prêt. Ces catalogues seraient souvent volés, et en tout cas vite fripés, maculés, réduits dans un état aussi peu réjouissant au point de vue esthétique qu'hygiénique. Au reste beaucoup de bibliothèques populaires ne possèdent pas de catalogues imprimés, ni les moyens de faire imprimer. Elles ne seraient pas non plus en mesure de se cotiser pour l'impression d'un catalogue commun.

La création de toutes pièces d'une bibliothèque populaire *centrale*, n'aurait à l'heure actuelle pas plus de chances de succès. Les villes et les cantons qui possèdent et subventionnent déjà des bibliothèques populaires ne seraient sûrement pas disposés à faire des sacrifices pour une nouvelle institution dont leurs ressortissants ne seraient pas les premiers à profiter. Quant à la possibilité qu'une pareille bibliothèque se soutînt par elle-même, c'est à dire réussît à couvrir ses frais avec les recettes provenant du prêt, elle est des plus problématiques.

On remarquera que toutes les objections que nous venons d'énumérer, sont essentiellement d'ordre financier, et de nature pratique plutôt que de principe.

Tout en estimant qu'en règle générale les rapports directs et personnels entre le lecteur et le personnel de la bibliothèque sont préférables, un de mes correspondants reconnaît expressément que l'expédition par la poste présenterait des avantages pour les localités dépourvues de bibliothèques. Des demandes parvenues des régions les

plus reculées du pays à telle grande bibliothèque populaire attestent que des besoins existent, qui ne sont pas satisfaits.

La commission centrale de la Société suisse d'utilité publique l'admet aussi, mais préférerait à une combinaison quelconque avec la poste l'introduction de *bibliothèques ambulantes* comme celles qui ont été créées d'abord en Amérique, puis adoptées par l'Allemagne pour ses armées en campagne sous le nom de „Wanderbibliotheken". Ces bibliothèques ambulantes, alimentées d'ouvrages puisés dans les bibliothèques populaires et organisées par district ou canton, seraient à même d'atteindre les habitations les plus isolées et de procurer à chacun des livres de la façon la plus commode. La Société suisse d'utilité publique recommande à notre sérieux examen cette idée, à la réalisation de laquelle elle prêterait volontiers son concours, et pour laquelle elle croit pouvoir compter sur celui des sociétés d'utilité publique cantonales et locales.

Le bibliothécaire de la société Pestalozzi estime également que la réalisation des idées Otlet ne saurait en tout cas constituer qu'un pis aller, en attendant la création des bibliothèques ambulantes.

Voilà les résultats de mon enquête sur l'utilisation des services postaux par les bibliothèques populaires. Ils font voir la complexité du problème, et permettent d'en préciser les principaux éléments. Ils ne laissent aucun doute sur un point. C'est qu'en tout cas (qu'il s'agisse de cette question ou des bibliothèques ambulantes) toute solution d'ensemble suppose la *réalisation préalable de certaines conditions* dont la première est — il faut toujours y revenir — *l'établissement de relations entre les bibliothèques populaires.*

J'ai profité précisément de l'occasion que m'offrait cette enquête pour tâter le terrain sur ce point. N'estimez-vous pas — ai-je demandé à mes correspondants — qu'il serait désirable et possible que les bibliothèques populaires se missent en relations entre elles pour l'étude des questions générales de leur ressort et pour la réalisation de leurs aspirations communes ? — Le contact pourrait s'établir soit au sein de l'Association des bibliothécaires, par l'entrée de représentants des bibliothèques populaires dans l'association, soit par la création d'une organisation spéciale.

Les réponses ont été très encourageantes. La démarche de M. Otlet, m'écrit-on, ne saurait avoir de plus utile résultat que de rapprocher les bibliothèques populaires. Une initiative dans ce sens serait très opportune et vraisemblablement bien accueillie. Quant à l'organisation, le bibliothécaire de la Pestalozzi-Gesellschaft estime avec raison, à mon avis, que la nécessité du contact entre bibliothèques scientifiques et

bibliothèques populaires doit déconseiller la création d'une association séparée. Il serait préférable, pense-t-il, que les chefs des principales bibliothèques populaires entrassent dans notre association. Ils y pourraient éventuellement former une section distincte. Peut-être suffirait-il même de prévoir à l'occasion de nos assemblées annuelles une séance spéciale où les représentants des bibliothèques populaires et ceux qui s'y intéressent pourraient discuter entre eux les questions de cet ordre ne présentant pas une portée générale.

Je me résume, et je conclus de tout ceci: Que Monsieur Otlet devance les temps, mais que, si la réalisation de son idée implique des conditions qui ne sont pas remplies à l'heure actuelle, il a cependant le mérite de nous mettre, comme on dit, la puce à l'oreille; qu'il nous rappelle l'œuvre immense à accomplir chez nous dans le domaine des lectures populaires*); que rien toutefois ne peut être entrepris avant que suite ait été donnée au postulat voté l'an dernier par l'association; que le terrain est enfin bien préparé pour une action immédiate.

C'est pourquoi je termine en proposant à l'assemblée d'inviter par une circulaire les chefs des principales bibliothèques populaires à se faire recevoir membres de notre association. Le soin serait laissé au comité d'établir la liste des bibliothèques auxquelles la circulaire serait adressée.

□□□

Räumliche Entwicklung und Umzug der Stadtbibliothek Winterthur

Von **Heinrich Brunner**

(Auszug aus dem Manuskript des Vortragenden; Einleitung im Wortlaut)

Der Geburtstag unserer Bibliothek ist der 6. Mai 1660, ihr erstes Lokal eine Kammer im Hinwilerhaus (jetzt Postfiliale Graben), ihr erster Konventspräsident der Schultheiß Hans Ulrich Hegner und ihr erster Bibliothekar der Stadtpfarrer und Schulrektor Joh. Jak. Meyer. Schon am 2. Dezember 1662 übersiedelte die Bibliothek ins Rathaus, wohin ihre rund 1200 Bände von 370 Schulknaben im Alter von 4—13 Jahren „bei vielem Schnee" in feierlicher Prozession getragen wurden. Jeder Knabe erhielt dafür einen Zürichschilling und ein Spitalerbrötlein. Daß diese Art der Überführung einer Bibliothek nicht gerade ein Ideal

*) Voir la brochure de Mr. Herm. Escher „Moderne Bibliothekbestrebungen", 1912.